

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

Présidence : Madame le Maire, Béatrice SAVIN.

Secrétaire de séance : Madame BERTIN Patricia

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Étaient Présents : Mesdames Patricia BERTIN, Line CHAUVIN, Nathalie GUICHENE, Maria Sol PASSARINI, et Béatrice SAVIN

Messieurs Cédric COLEMYN, Régis BLIMON, Laurent RENELEAU, Stéphane LAMBERT, NARBATE Mathieu, Romain SALLETTE

Étaient Absents :

Pouvoirs : Madame Claude RIGAUDIE à Madame Maria Sol PASSARINI

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2025
- Compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation du résultat 2024
- Subvention aux associations 2025
- Fiscalité – vote des taux 2025
- Budget primitif 2025
- Cession d'un terrain communal « Lotissement les trémières »
- Questions diverses

Madame SAVIN, Maire de Civrac en Médoc, ouvre la séance à 19h00.

*** APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2025**

- Adopté à l'Unanimité

*** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Patricia BERTIN est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de gestion de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2024

Ont voté : pour : 12

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Maria Sol PASSARINI, Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame SAVIN Béatrice, Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Etat de consommation des crédits			
Dépenses		Recettes	
Prévisions	749.347,31 €	Prévisions	749.347,31 €
Réalisations	565.402,10 €	Réalisations	599.458,62 €
Fonctionnement	183.945,21 € Détail	Fonctionnement	149.888,69 € Détail
Prévisions	233.069,17 €	Prévisions	233.069,17 €
Réalisations	130.268,19 €	Réalisations	114.323,58 €
Investissement	102.800,98 € Détail	Investissement	118.745,59 € Détail

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Madame le Maire quitte la séance afin que le Conseil passe au vote et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Ont voté : Pour : 11

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Béatrice SAVIN, Maire.

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'Affectation des Résultats de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : 192 258.45€

- un besoin de financement : 99 423.55€

Décide d'affecter les résultats comme suit :

22

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	RECETTES	599 458,62 €
	DEPENSES	565 402,10 €
		34 056,52 €
2024	R 0002	158 201,93 €
	R 002	192 258,45 €
<u>SECTION INVESTISSEMENTS</u>	RECETTES	114 323,58 €
	DEPENSES	130 268,19 €
		-15 944,61 €
2024	D 001	-80 498,76 €
	D 001	-96 443,37 €
<u>RESTES A REALISER - 2024</u>	DEPENSES	2 980,18 €
		-99 423,55 €
		99 423,55 €
	SI RECETTE	1068
	SI DEPENSE	
		99 423,55 €
		96 443,37 €
	S F	R 002
		92 834,90 €

Ont voté : Pour : 12

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2025

Madame le Maire rappelle les subventions de fonctionnement allouées aux associations communales et hors commune en 2023, à savoir un montant réel versé de 1100 €.

- **ACCA CIVRACAISE : 500€**
- **MUSIQUE AU CŒUR DU MEDOC : 200€**
- **ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS : 200€**
- **MEDOC HANDBALL : 100€**
- **ACFV2F : 100€**
-

Elle propose de porter au budget un montant de 1400€, article comptable 65748 réparti comme suit :

- . **ACCA CIVRACAISE – 700€**
- . **MUSIQUE AU CŒUR DU MEDOC – 250€**
- . **ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS – 250€**
- . **ACFV2F – 200 €**

Le montant des subventions est donc de 1400 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder pour l'année 2025 les subventions suivantes :
- . **ACCA CIVRACAISE – 700€**
 - . **MUSIQUE AU CŒUR DU MEDOC – 250€**
 - . **ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS – 250€**
 - . **ACFV2F – 200 €**

Le montant des subventions est donc de 1400 euros.

Le montant de 1400.00 euros est prévu au budget 2025, **article 65748**.

Ont voté : Pour : 12

VOTE DE LA FISCALITE 2025

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 transmis par les services fiscaux et soumet les taux d'imposition pour l'année 2025 pour la commune.

Elle rappelle que les taux inscrits au budget 2024, à savoir Taxe sur le Foncier Bâti 31.78% et 47.86% pour la Taxe sur le Foncier non bâti, n'ont pas été réévalués depuis le début du mandat.

Elle propose à l'Assemblée de maintenir les mêmes taux inscrits sur le budget 2024.

Concernant la taxe d'habitation, le taux était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du Code général des impôts.

A cet effet, il est proposé de maintenir le taux inscrit au budget 2021, à savoir **14.14%**.

Elle précise que l'ensemble des produits attendus en 2025 représente une recette de **293 455€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

. **DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025 ;

. **APPROUVE** les taux des taxes suivants :

- **Taxe Foncière bâti : 31.78 %**
- **Taxe Foncière non bâti : 47.86%**
- **Taxe Habitation : 14.14%**

Ont voté : Pour : 12

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame la Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que le budget communal est voté en nomenclature M57.

Madame la Maire précise que dans la nomenclature M57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement. Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

La maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2025 au Conseil Municipal chapitre par chapitre.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, le budget primitif pour l'exercice 2025 présenté pour un montant global de **848 717.59€** s'équilibre comme suit :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u> | |
| Recettes 650 168.90€ | Dépenses : 650 168.90€ |
| - <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u> | |
| Recettes : 198 548.69€ | Dépenses : 198 548.69€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE et **VOTE** le Budget Primitif 2025.

Ont voté : 12

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL
« Les Trémières »
Approbation du Budget 2025

La commune a créé le 18 juillet 2024 un budget annexe relatif au lotissement communal situé à l'impasse du coulant dans le bourg de la commune.

La surface commercialisable envisagée du lotissement est d'environ 1326 m² soit deux lots à bâtir, seront proposés à la vente.

Les inscriptions budgétaires relatives à l'exercice 2025 sont les suivantes et correspondent essentiellement à des écritures comptables de gestion de stocks :

Section de fonctionnement :

Les dépenses :

6015 : terrains à aménager : 1591€

605 : Achat matériel, travaux : 25 000€

65822 : Reversement excédent budgets annexes : 63 409€

71355 : Variation stocks terrains : 26 591 €

Les recettes :

7015 : Vente de terrains aménagés : 90 000€

71355 : Variation stocks terrains aménagés : 26 591 €

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 116 591 € Recettes : 116591 €

Section d'investissement :

Les dépenses :

3555 : Terrains aménagés : 26 591 €

Les recettes :

3555 : Produits des cessions d'immobilisations : 26 591€

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 26 591€ Recettes : 26 591€

Il faut noter que le budget principal de la commune verse une avance remboursable au budget annexe du lotissement qui reversera les sommes avancées lorsque les parcelles auront été vendues aux futurs acquéreurs.

Le conseil municipal délibère :

- VOTE le budget annexe 2025 du lotissement « Les Trémières » présenté ci-dessus, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget annexe 2025 du budget annexe « Les Trémières »,
- AUTORISE la Maire à signer tous les documents y afférents.

Ont voté : Pour : 12

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL
« Lotissement les Trémières »

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 3 FEVRIER 2025

La commune est propriétaire de la parcelle C212 qui a fait l'objet d'un nouveau bornage afin de diviser cette parcelle en plusieurs lots : C1699 d'une contenance de 6a63ca, C1700 d'une contenance de 6a63ca et C1701 d'une contenance de 6a69ca, C1702 d'une contenance de 3a26ca, C1703 d'une contenance de 3a73ca et C1704 d'une contenance de 7a14ca.

Ces terrains sont situés sur un terrain plat planté d'arbres en centre bourg de la commune « Impasse coulant » aux abords de l'Eglise Saint-Pierre classée aux monuments historiques.

Ces terrains ne présentent pas pour la commune un intérêt public, il a été décidé de mettre en vente les deux premiers lots, soit les parcelles cadastrées section C numéros 1699 et 1700 comme indiqué dans le permis d'aménager.

Le prix de vente des parcelles dépendant de ce lotissement a été fixé à 67.88 € TTC soit 56,56 HT le m².

En fonction des modalités applicables en matière de TVA immobilière, cette cession est soumise à la TVA sur la marge. Le prix de vente de cette parcelle s'élève à 45 000 euros TTC soit 37500 euros HT et une TVA à 20% d'un montant de 7500 euros.

Il est précisé que la commune s'engage à exécuter les travaux de viabilisation.

La recette sera imputée au budget annexe « Lotissement les Trémières ».

Vu l'accord du permis d'aménager PA03312821W0002 en date du 15 novembre 2021,

Vu l'offre d'achat reçu par les acquéreurs suivants :

Madame KWIATKOWSKI Anne Marie née BUZY-DEBAT, demeurant 12 route d'Escurac à CIVRAC EN MEDOC,

Madame KWIATKOWSKI Laure, Anne demeurant 10 avenue du Pr Grasset 34090 MONTPELLIER

Monsieur KWIATKOWSKI Boris, Antoine, Laurent 12 Route d'Escurac 33340 CIVRAC EN MEDOC pour la parcelle Section C numéro 1700 d'une contenance de 6a63ca pour la somme de 45 000 euros TTC

CONSIDERANT que leur proposition est intéressante pour la commune,

Madame la Maire demande l'autorisation à son assemblée afin de lui donner pouvoir pour la signature auprès de l'acte auprès du notaire.

Vote : Pour : 12

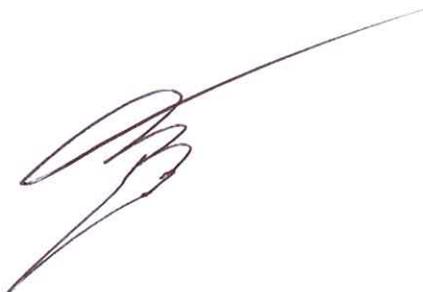
Questions diverses :

Madame le Maire précise les points suivants :

- Fête de la commune : elle aura lieu le samedi 5 juillet et dimanche 6 juillet 2025. Mise en place d'un marché gourmand, vide grenier et un feu d'artifice le samedi 5 juillet
- Achat d'une tondeuse autoportée chez SERVANT MOTOCULTURE au prix de 5363.10€ TTC
- Station borne électrique : revoir le dossier d'urbanisme pour une autorisation sans l'antenne
- Fermeture d'une classe sur l'école de Valeyrac validée : le nombre d'élève approximativement sur Civrac sera de 35 (Grande section de maternelle, CP, CE, CM) et 15 sur Valeyrac (Petite et moyenne section de maternelle) Il faut donc prévoir une ATSEM supplémentaire pour la rentrée de septembre 2025 pour aider en classe et à la garderie. Il faut regarder les conditions pour les contrats aidés.

Madame le Maire, en son rôle de Présidente, lève la séance à 19h30

Le secrétaire de séance



Le Président de Séance

Mme Béatrice SAVIN

